

VENTILATION | VENTILATION SIMPLE FLUX HYGRO-REGLABLE



POURQUOI INSTALLER UNE VENTILATION SIMPLE FLUX HYGRO-REGLABLE ?

Une VMC simple flux hygroréglable vous permettra de profiter d'un meilleur confort de vie. Cet appareil absorbe en effet l'air vicié pour le remplacer par de l'air neuf. De plus, comme il utilise un système automatisé, il limite les pertes de chaleur due au renouvellement d'air.

Enfin, grâce à une VMC simple flux hygroréglable, vous pourrez **lutter contre l'humidité** ainsi que les moisissures. Sans compter les maladies respiratoires liées à ces nuisances en particulier l'asthme.

COMMENT FONCTIONNE UNE VENTILATION SIMPLE FLUX HYGRO-REGLABLE ?

La VMC simple flux hygroréglable repose sur un **système composé de bouches d'extraction et d'entrées d'air**. Les premières se situent dans les pièces comprenant un point d'eau comme les salles de bain par exemple. Elles extraient l'air vicié ainsi que l'humidité pour le rejeter à l'extérieur de votre maison. Cette action provoque une dépression qui va obliger l'air extérieur à s'engouffrer par les entrées d'air qui donnent sur les pièces centrales comme les chambres.

Il existe deux types de VMC simple flux hygroréglable qui sont différenciés par les lettres A et B.

La VMC simple flux hygroréglable A utilise des bouches d'extraction hygroréglable et des entrées d'air auto-réglables. En d'autres termes, elle ne prend pas en compte l'humidité de l'air extérieur.

La VMC simple flux hygroréglable de type B utilise des bouches d'extraction et des entrées d'air hygroréglable ce qui permet de mieux limiter les pertes de chaleur.

VMC SIMPLE FLUX HYGRO-REGLABLE OU VENTILATION DOUBLE FLUX ?

La VMC simple flux hygroréglable est simple à installer et ne produit que peu de bruit. La **ventilation double flux**, quant à elle, peut servir à rafraichir la maison durant l'été. Elle utilise aussi un échangeur afin de chauffer l'air neuf grâce à la chaleur de l'air vicié ce qui permet de réduire les dépenses liées au chauffage.

CRITERES TECHNIQUES A RESPECTER

Il existe deux types de système de VMC simple flux hygro-réglables :

- **type A** : seules les bouches d'extraction sont hygro-réglables
- **type B** : les bouches d'extraction et les entrées d'air sont hygro-réglables

- Les **systèmes de ventilation** hygro-réglables bénéficient d'un **avis technique du CSTB** en cours de validité
Nous consulter pour les équivalences
- Les **bouches d'extraction** hygro-réglables sont certifiées **CSTBat**
Pour le **type B**, les **entrées d'air** hygro-réglables sont également certifiées **CSTBat**
Nous consulter pour les équivalences
- Le **caisson de ventilation** est certifié **CSTBat**
Nous consulter pour les équivalences
Le caisson de ventilation est un **caisson basse consommation**, c'est à dire qu'il a une **puissance électrique absorbée pondérée ≤ 15 WThC** (dans un configuration T4 avec un salle de bain et un WC)

✓ Les copies des certifications indiquées sont à fournir lors de l'envoi de votre dossier

QUALIFICATION DE VOTRE ARTISAN

Aucune qualification n'est exigée pour ces travaux.

INFORMATIONS DOSSIER

Les mentions suivantes devront être indiquées sur la facture de vos travaux :

- la date et le n° de facture
- l'adresse des travaux
- la mise en place d'un système de VMC simple flux hygro-réglable de type A ou B
- la puissance électrique absorbée pondérée du caisson de ventilation

Vous devez vous inscrire sur notre site AVANT l'engagement de vos travaux auprès de votre artisan (signature du devis ou bon de commande ou versement d'un acompte).

Votre pouvez nous faire parvenir votre dossier complet :

- en le déposant directement dans votre espace client
- en l'envoyant à dossiers@primesecoenergie.com
- en l'envoyant par voie postale à l'adresse :



PRIMESECOENERGIE.COM

18 RUE DE TILSITT

75017 PARIS

Pour toute question, vous pouvez nous contacter
au 01 83 81 80 31 ou à l'adresse contact@primesecoenergie.com